

TABLE DES MATIÈRES

1

Le prêt à usage et le prêt de consommation : questions choisies 7

Erik VAN DEN HAUTE

professeur à l'U.L.B., professeur invité à l'Université Jean Moulin de Lyon 3

Introduction 8

Section 1

Problèmes de qualification 9

Section 2

Prêt à usage et prêt de consommation : questions choisies 13

A. **Caractères juridiques du prêt** 13

B. **De quelques règles spéciales applicables au prêt à intérêt** 20

1. Règles spéciales relatives à la stipulation d'intérêts 21

2. Protection spéciale de l'emprunteur 25

2

Les contrats spéciaux et les contrats informatiques : questions choisies 33

Alexandre CRUQUENAIRE

avocat au barreau de Namur, chargé de cours à l'UNamur (CRIDS)

Thomas ESPEEL

avocat au barreau de Liège

Élodie LECROART

avocate au barreau de Namur

Introduction 34

Section 1

La qualification des contrats informatiques 34

Section 2

L'indépendance des contrats informatiques : risques opérationnels et solutions 35

 A. **L'indépendance de principe** 36

 B. **Les solutions pratiques** 36

 1. Les solutions contenues dans le droit des obligations : des réponses parcellaires 37

 2. La solution dans les aménagements contractuels 40

Section 3

La phase précontractuelle dans les contrats informatiques : obligation d'information et devoir de conseil 42

 A. **Le fondement juridique de l'obligation de conseil** 42

 B. **La portée de l'obligation de conseil** 43

 1. Une obligation à plusieurs facettes 43

 2. Portée du devoir d'information et de conseil dans les contrats informatiques 44

 3. Sanctions 45

 4. Limites à l'obligation d'information et de conseil 46

Section 4

Quelques particularités de la fin des contrats informatiques 47

 A. **La résiliation du contrat informatique sur le pied de l'article 1794 du Code civil : impact sur les droits d'auteur** 47

 1. La résiliation unilatérale du contrat d'entreprise : principes applicables 47

 2. La gestion des droits d'auteur en cas de résiliation du contrat informatique 49

 B. **Quelques difficultés liées à la fin d'un contrat informatique** 50

 1. Les obligations post-contractuelles 50

 2. Un exemple particulièrement important dans le cadre des contrats informatiques : la récupération des données du client 51

Section 5

L'impact du Règlement général sur la protection des données (R.G.P.D.) sur les prestataires de services informatiques 53

 A. **Une obligation d'assistance, de conseil et d'alerte** 54

 B. **Le droit d'accès aux données** 55

Conclusion 56

3

Les contrats de jeux et de paris et les contrats accessoires aux jeux : aspects civils 57

Jean-François JEUNEHOMME et Benoît LECARTE
avocats au barreau de Liège

Introduction 58

Section 1

Les grandes lignes de la réglementation des jeux de hasard en Belgique 61

- A. **De 1867 à 1999 : le règne de l'hypocrisie** 61
 - 1. Introduction 61
 - 2. Les articles 305 et 557, 3°, du Code pénal 63
 - 3. La loi du 24 octobre 1902 concernant le jeu 64
 - 4. L'arrêt royal du 13 janvier 1975 portant la liste des appareils de jeux dont l'exploitation est autorisée 67
 - 5. Le cas particulier des casinos 69
 - 6. En synthèse 71
- B. **La loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs** 72
 - 1. Introduction 72
 - 2. Interdiction des jeux de hasard 74
 - 3. Les établissements de jeux de hasard 75
 - 4. La Commission des jeux de hasard 76
 - 5. Les licences 77
 - 6. La protection des joueurs 80
 - 7. Dispositions pénales 81
 - 8. Sanctions administratives 82
 - 9. Conclusion 83

Section 2

Le contrat de jeu – L'exception de jeu 83

- A. **Rappel des principes du Code civil** 83
- B. **Les principes sont-ils applicables aux contrats accessoires au contrat de jeu ?** 85
 - 1. La question 85
 - 2. Les controverses jurisprudentielles 86

C. L'article 5 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs	92
1. Introduction.....	92
2. La portée de l'article 5.....	94
3. La jurisprudence de la Cour de cassation.....	95
4. L'application de l'article 5 dans le temps.....	96
5. Une question résolue?.....	99
D. La modification de l'article 1966 du Code civil et l'abrogation de l'article 5 de la loi du 7 mai 1999	100
1. Une première tentative.....	100
2. L'élaboration de la loi nouvelle.....	100
3. Un nouvel article 1966, alinéa 1 ^{er} . Une nouvelle question.....	103
E. L'article 1966, alinéa 2, du Code civil s'applique-t-il aux contrats accessoires aux jeux de hasard ?	103
1. Une réponse certainement négative.....	103
2. Quant aux contrats de jeu.....	104
3. La jurisprudence.....	104
F. Que reste-t-il de l'exception de jeu ?	106
1. Introduction.....	106
2. Dans les relations entre parties au contrat de jeu.....	106
3. Dans les relations entre parties aux contrats accessoires au contrat de jeu ainsi qu'à l'égard des tiers.....	107
4. Une « somme excessive ».....	107
G. L'article 1967 du Code civil et l'adage <i>in pari causa turpitudinis cessat repetitio</i>	108
1. La nullité absolue et sa conséquence de principe.....	108
2. Les exceptions.....	108
3. L'article 1967 doit-il être appliqué de manière stricte?.....	109
4. Comment faut-il entendre les termes « dol, supercherie ou escroquerie »?.....	110
H. Conclusion	112
Section 3	
Examen de jurisprudence	112
A. Lorsque des interdits de jeu parviennent à jouer	112
1. L'orthographe du patronyme.....	112
2. L'absence de prénom.....	115
3. Observations.....	116
B. À propos du contrat de placement de jeux de cafés	119
1. L'information précontractuelle?.....	119
2. Contrat de placement de jeux et contrat lié.....	124

3. Le contrat de placement de jeux avec exclusivité entre le titulaire d'une licence E et le titulaire d'une licence C fait-il partie du fonds de commerce à usage de débit de boissons?	126
4. Un contrat <i>intuitu loci</i>	129
5. Déconnexion des jeux de cafés et exception d'inexécution.....	130
6. Résiliation unilatérale	132
7. Choisir entre l'exécution forcée et la résolution avec dommages et intérêts.....	132
8. Clause pénale.....	134
9. Rupture d'un contrat de placement de jeux à durée indéterminée.....	136
10. Durée du contrat et durée de la licence C.....	137
11. Comment se procurer un contrat de placement de jeux conclu par un concurrent et un ancien client, dont on connaît l'existence, contestée par les parties au litige? La collaboration loyale à la preuve.....	138
12. Le placeur de jeux, titulaire d'une licence E, peut-il prétendre à une indemnité d'expropriation lorsque l'immeuble dans lequel est exploité le débit de boissons est exproprié?.....	139
C. La tierce complicité	140
1. Compétence territoriale	140
2. Conséquence d'un désistement d'action.....	141
3. Fautes, manœuvres et stratagèmes.....	143
4. La marche arrière	150
5. Le dommage extracontractuel.....	152
6. À trois ou à quatre?	154
7. D'autres fautes?.....	156
D. Divers : abus de position dominante ?	158

4

La rente viagère à titre onéreux..... 163

Benoît KOHL

professeur ordinaire à l'ULiège, avocat au barreau de Bruxelles

Introduction..... 164

Section 1

Aspects de droit civil..... 170

A. La formation du contrat..... 170

1. Quelques définitions..... 170

2. Le caractère aléatoire du contrat et son incidence sur la validité de la vente en viager.....	173
3. Le montant de la rente.....	178
4. À propos du risque de rescision pour lésion énorme.....	186
B. Les effets du contrat.....	188
1. Obligation des parties.....	188
2. Conséquences du défaut de paiement des arrérages.....	191
C. La fin du contrat.....	199
Section 2	
Aspects de droit fiscal.....	200
A. La fiscalité dans le chef du crédentier.....	200
1. Impôts sur les revenus.....	200
2. Droits d'enregistrement.....	203
B. La fiscalité dans le chef du débirentier.....	205
1. Impôts sur les revenus.....	205
2. Droits de succession.....	206
Conclusion.....	208

5

La convention de transaction : entre ombre et lumière, le régime juridique d'un contrat particulier...

Alexandre RIGOLET
assistant à l'ULiège, avocat au barreau de Bruxelles

Introduction.....	212
Section 1	
La qualification et le régime juridique applicable.....	213
A. Un contrat nommé.....	213
B. Définition et caractéristiques essentielles.....	213
C. Le régime juridique des engagements des parties – Théorie de l'absorption <i>versus</i> application distributive.....	217
D. L'application des règles en matière de protection du consommateur à la transaction.....	221

Section 2	
La formation de la transaction	223
A. Un contrat consensuel	223
B. Possibilité de faire acter l'accord par le juge ou l'arbitre	224
C. Conditions de validité	224
1. Application du droit commun – Spécificités.....	224
2. Objet – Caractère déterminé des engagements des parties.....	225
3. Licéité des renonciations et des engagements des parties.....	225
4. Capacité et pouvoir de transiger.....	227
D. Le consentement et ses vices – Particularités et applications	233
1. L'erreur.....	234
2. Le dol.....	239
3. La violence.....	241
4. La lésion.....	243
E. Les causes de nullité spécifiques à la transaction	246
1. Les articles 2054 et 2055 du Code civil.....	246
2. L'article 2056 du Code civil.....	247
3. L'article 2057 du Code civil.....	247
Section 3	
Les effets de la transaction	248
A. Les effets entre les parties	248
1. Force obligatoire.....	248
2. L'effet déclaratif ou translatif de la transaction.....	248
3. L'effet extinctif de la transaction – Extinction de l'action et du droit.....	252
4. La portée matérielle des engagements des parties.....	254
5. Les sanctions de l'inexécution d'une transaction.....	256
B. Les effets vis-à-vis des tiers	260
1. La relativité des effets internes des transactions.....	260
2. L'opposabilité des effets externes des transactions.....	261
3. Le sort des codébiteurs solidaires et <i>in solidum</i>	263
4. L'opposabilité de la transaction au créancier subrogé.....	264
Section 4	
L'extinction du contrat de transaction – Renvoi	265
Conclusion : un régime bien connu et quelques zones d'ombre	265